

CONDITIONS GENERALES DE VENTE • WESTANGO

Article 1 • Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations de l'Agence de conseil en communication « Westango », société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 19 rue Mathurin Méheut, Tréguieux (22950), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc sous le numéro 828 619 973 (ci-après dénommée l'« Agence »), et de son Client (société ou toute autre entité juridique ou assimilées de droit privé ou de droit public). Les présentes conditions générales et le Code de commerce réglementent les conditions de vente des produits et services de l'Agence. Elles prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou autres documents émanant du Client. Au sens des présentes conditions générales de vente, les Services et Produits de l'Agence (ci-après « Prestations ») désignent notamment la fourniture de prestations de conseils aux entreprises en matière de communication, de marketing et de publicité ainsi que la conception et la réalisation de supports de communication.

Ceux-ci sont notamment matérialisés par l'émission d'un ou plusieurs documents papiers ou numériques, à la demande du Client et en fonction du support de communication choisi (ci-après la « Réalisation »).

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Agence se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de « Conditions Particulières de Vente ».

Les présentes Conditions Générales de Vente sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'Agence. Il appartient au Client de les consulter et de les accepter formellement avant toute commande.

En cas de modification des Conditions Générales de Vente, les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande dont un exemplaire est remis au verso du Devis.

Article 2 • Tarifs et prestations

Un Devis est établi et adressé au Client en fonction des besoins exprimés et de la nature des prestations souhaitées par ce dernier. Les Prestations comprennent l'ensemble des travaux et ou supports explicitement listés dans le Devis. Toute prestation qui n'y figurerait pas fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

À l'émission du Devis et en fonction de la nature de la Prestation, un planning de réalisation, un état des préconisations et d'éventuels projets ou maquettes des travaux à réaliser peuvent être transmis par l'Agence. Ces documents sont fournis à titre purement indicatif.

À ce titre, l'Agence pourra ajuster le planning en fonction de la date de la commande ferme et définitive formalisées dans les conditions prévues à l'article 3. Il en serait de même dans l'hypothèse où le Client ne transmettrait pas les informations nécessaires à la réalisation des Prestations en temps utile.

Les prix proposés par l'Agence figurant sur le Devis s'entendent hors taxes (TVA en vigueur au jour de la Commande ferme et définitive). Ils sont valables deux (2) mois à compter de la date d'émission du Devis. Ces prix sont fermes et non révisables dès lors que la commande intervient dans un délai de deux mois à compter de la date d'émission du Devis.

Toute correction des Réalisations qui ne serait pas visée dans le Devis ou la Commande fera l'objet d'une facturation spécifique sur la base de 63 € HT de l'heure (corrections d'auteurs après BAT/BAG).

Article 3 • Modalités et délais de paiement

Le devis et les conditions générales de vente signés valent ensemble Acceptation de ces derniers et font office de bon de commande. Sauf mention contraire, ce bon de commande sera accompagné du paiement d'un acompte de 30% du prix global des prestations à fournir. La commande ferme et définitive du Client et le lancement de projet ne seront effectifs qu'une fois ces deux conditions remplies (Devis et CGV signés et règlement effectif de 30% du montant global de la commande).

Tous travaux engagés et interrompus à la demande du Client feront l'objet d'une indemnité à hauteur de 50 % du prix global (acompte compris). En tout état de cause, cette indemnité ne pourra être inférieure au montant des coûts engagés par l'Agence au jour de l'interruption, dûment justifiés.

Délai de paiement : 30 jours à réception de facture à l'exception de la facture d'acompte, payable à compter de sa réception. Les règlements peuvent être effectués par chèque à l'ordre de « SARL WESTANGO » ou par virement selon le RIB transmis. Tout retard de paiement à compter du 31ème jour à compter de l'émission de la facture donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 50 euros au titre des frais de recouvrement. Le taux des pénalités de retard de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 5 points (art. L.441-6 al. 3 du Code de commerce).

En cas de retard de paiement, l'Agence se réserve le droit de suspendre l'exécution du contrat en cours jusqu'au règlement complet des sommes dues après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de 15 jours.

Article 4 • Livraison des maquettes et documents de travail

À défaut de mentions contraires, les documents de travail intermédiaires et les produits maquetés sont livrés par l'Agence au Client en main propre sur papier lors d'une réunion de travail, ou adressés par e-mail ou tous autres moyens de transfert numériques (type « Dropbox », « wetransfer »...) sous la forme de fichiers compressés (ZIP ou PDF).

Les Prestations de l'Agence seront fournies dans un délai convenu entre les parties. En outre, la responsabilité de l'Agence ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retards ou de suspensions imputables au Client ou en cas de force majeure tel que précisé à l'article 10 des présentes Conditions Générales de Vente.

Il appartient au Client de conserver les données préparatoires, travaux ou productions émises ou reçues par l'Agence. L'Agence ne peut être tenue pour responsable de la destruction accidentelle des données préparatoires, travaux ou productions, la conservation de ces dernières étant à la charge du Client.

Article 5 • Copyright et mentions commerciales

L'Agence se réserve la possibilité d'inclure dans ses Réalisations une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type :

- « westango.com + logo de la société Westango » pour toutes les Réalisations de communication.
 - « Conception, design, ergonomie : Westango – 19 rue Mathurin Méheut – 22950 Tréguieux » pour les Réalisations Web, accompagné d'un lien hypertexte vers le site internet « www.westango.com ».
- Un site Internet développé par le Client devra quant à lui clairement identifier à minima dans ses mentions légales « Création graphique : SARL WESTANGO » avec un lien se reportant au site internet « www.westango.com ». D'autre part, l'Agence et le Client devront respecter les droits d'auteur, notamment par l'opposition du signe « © ».

Article 6 • Propriété des travaux réalisés

La totalité des Réalisations de l'Agence et des droits s'y rapportant (en ce compris les maquettes et documents préparatoires), objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de l'Agence tant que les factures émises par l'Agence ne sont pas réglées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

Corrélativement, le Client deviendra propriétaire de la Réalisation qui lui est remise par l'Agence à compter du règlement final soldant l'intégralité des factures émises, pour la durée des droits acquis telle que précisée dans la commande. Les fichiers de production et les sources – hormis celles fournies par le Client – restent la propriété de l'Agence. Seule la Réalisation finale sera adressée au Client. Si le Client souhaite disposer des sources des documents (qu'il n'aura pas lui-même fournis), un avenant sera établi et les conditions de rémunérations éventuelles convenues avec celui-ci. À la demande du Client, l'Agence lui restituera l'ensemble des données, support ou tout autre document qu'il lui aura fourni.

Article 7 • Responsabilité et propriété des contenus

Le Client, représenté par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, sonores et iconographiques figurant dans la production livrée par l'Agence.

La responsabilité de l'Agence ne saurait être engagée dès lors que le « Bon pour Accord » (« Bon à graver » ou « Bon à Tirer ») aura été validé par le Client ou toute personne habilitée à le représenter dans le cadre des prestations, que cette validation prenne la forme d'un courrier électronique de validation ou d'un document de validation sous format papier, dûment daté et signé.

Le Client reconnaît la pleine et entière responsabilité de ses choix dans tous les contenus qu'il présente, fournit ou demande à l'Agence pour la réalisation de la prestation. La responsabilité de l'Agence ne pourra en aucun cas être recherchée dans l'hypothèse où les contenus ou demandes soumis par le Client ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriétés intellectuelles, au droit à l'image ou aux bonnes mœurs. À cet égard, le Client garantit l'Agence contre toutes les conséquences résultant d'une action en justice, condamnation, frais et honoraires, indemnités mis à la charge ou supportés par l'Agence liée à l'action d'un tiers en lien avec ces contenus ou demandes.

Plus généralement, l'Agence ne saurait être tenue responsable des informations inexacts transmises par le Client, des modifications apportées par le Client aux Réalisations livrées, ou d'une utilisation non conforme à l'objet des Réalisations.

Le Client, représenté par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de l'Agence, concernant les dispositions légales relatives à la propriété intellectuelle et les peines pouvant être encourues en cas de violation de ces dispositions. Il appartient également au Client de s'assurer que le contenu des Réalisations respectent les dispositions légales ou réglementaires propres à son activité ou au support de communication choisi.

Article 8 • Cession des droits

Les modifications ou interprétation d'une création, ne peuvent être

faites, en aucun cas sans le consentement de l'auteur. La signature ne peut être supprimée sans accord de l'auteur.

Durée d'exploitation : telle que défini dans le devis (soit tous droits d'exploitation cédés, soit selon une durée et pour un territoire donné).

Il est rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

De fait, ne sont cédés au Client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés ci-dessus, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant. Il est également rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Enfin, toute rétrocession de tout ou partie des droits accordés est interdite sans l'accord de l'Agence et/ou de celui de Mme. Nathalie Donio et/ou de M. Romain Ly.

Les projets proposés par l'Agence et refusés demeurent la propriété exclusive de l'Agence. À sa demande, ils doivent lui être restitués, non copiés, ni endommagés.

Article 9 • Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du Client, notifiée par courrier avec accusé de réception, l'Agence se réserve le droit de mentionner la Réalisation ou les Prestations effectuées pour le Client en tant que référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Sauf mention contraire explicite du Client, notifiée par courrier avec accusé de réception, le Client, représenté par le signataire de la présente commande, autorise l'Agence, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser, à des fins purement démonstratives, la Réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la Réalisation, comprenant, sans restriction, la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques ou sonores.

Article 10 • Force majeure

L'Agence ne pourra être tenue pour responsable d'un délai non respecté pour cause de tout cas fortuit ou de force majeure comme, en particulier, tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, impossibilité matérielle de livraison des documents pour la création ou la mise en service du produit (panne réseaux, rupture de fournitures d'énergie...), tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de respecter ses engagements.

Article 11 • Juridiction et Droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation, à l'exécution et à la cessation des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le Tribunal de commerce de Saint-Brieuc sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation, à l'exécution et à la cessation d'un contrat et de ses suites.